

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 9 mars 2020, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 17 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Hélène Jacques

Est absent :

Antoine Couture

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Ministère des Transports ;
 - 1.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL) - route Coulombe (tronçons 10.2b, 10.2d et 10.2f) et rue Sainte-Geneviève (tronçon 9a) ;
 - 1.1.1. Mesures particulières ;
 - 1.1.2. Appel d'offres - travaux d'infrastructures ;
 - 1.1.3. Appel d'offres - service en laboratoire ;
 - 1.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - route Coulombe (tronçons 10.2a, 10.2c, 10.2e et 10.2g) ;
 - 1.2.1. Demande de subvention ;
 - 1.2.2. Appel d'offres - travaux d'infrastructures ;
 - 1.2.3. Appel d'offres - service en laboratoire ;
 - 1.3. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière Nord ;
 - 1.3.1. Appel d'offres - service en laboratoire ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS

1.1. Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement (RIRL) - route Coulombe (tronçons 10.2b, 10.2d et 10.2f) et rue Sainte-Geneviève (tronçon 9a)

2020-03-95

1.1.1. Mesures particulières

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU QUE le ministère versera quatre-vingt-dix pour cent (90%) du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL) ;
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère, le cas échéant ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2020-03-96

1.1.2. Appel d'offres - travaux d'infrastructures

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des travaux d'infrastructures dans la route Coulombe (tronçon 10.2b, 10.2d et 10.2f) et dans la rue Sainte-Geneviève (tronçon 9a).

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

2020-03-97

1.1.3. Appel d'offres - service en laboratoire

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des services en laboratoire relatifs aux travaux d'infrastructures dans la route Coulombe (tronçon 10.2b, 10.2d et 10.2f) et dans la rue Sainte-Geneviève (tronçon 9a).

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

1.2. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - route Coulombe (tronçons 10.2a, 10.2c, 10.2e et 10.2g)

2020-03-98

1.2.1. Demande de subvention

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2020-03-99

1.2.2. Appel d'offres - travaux d'infrastructures

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour des travaux d'infrastructures dans la route Coulombe (tronçons 10.2a, 10.2c, 10.2e et 10.2g).

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

2020-03-100 **1.2.3. Appel d'offres - service en laboratoire**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des services en laboratoire relatifs aux travaux d'infrastructures dans la route Coulombe (tronçons 10.2a, 10.2c, 10.2e et 10.2g).

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

1.3. Programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération (AIRRL) - rang de la Rivière nord

2020-03-101 **1.3.1. Appel d'offres - service en laboratoire**

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des services en laboratoire relatifs aux travaux dans le rang de la Rivière nord.

QUE les soumissions soient reçues dans les délais appropriés.

Adoptée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-03-102 **3. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 17 HEURES 45.

Adopté ce 6 avril 2020.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
